

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 808/SLAG modifiant le décret n° 71-344 du 6 mai 1971 instituant une prime spéciale d'équipement hôtelier dans les territoires d'outre-mer.

n° 808/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
20 juillet 1975

Numéro JO  
n° 15 du 10/08/1975

Date du numéro  
10 août 1975

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas, le décret n° 75-591 du 2 juillet 1975 modifiant le décret n° 71-344 du 6 mai 1971 instituant une prime spéciale d'équipement hôtelier dans les territoires d'outre-mer.

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué. On besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation: le Haut-Commissaire adjoint JEAN FROMENT.